

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18260 - 71ÈME ANNÉE

Première visite d'un ministre indien

L'Inde rappelle que le monde a changé aussi pour La Réunion

Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme de l'Inde, a inauguré hier à Saint-Denis le Centre culturel indien et la stèle rendant hommage aux ancêtres venus de l'Inde. En faisant le lien entre passé et futur, le ministre a donné comme perspective le renforcement des liens entre l'Inde et les Réunionnais d'origine indienne, ambassadeurs culturels et économiques d'une superpuissance en train d'émerger.



Le Dr. Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme, salue Paul Vergès peu avant l'inauguration du mémorial. À ses côtés, Georges Raju, Consul général de l'Inde.

Pour la première fois, La Réunion accueillait hier un ministre du gouvernement indien. Le Dr. Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme était hier en visite dans notre île. Il a inauguré le Centre culturel indien et la stèle rendant hommage aux ancêtres venus de l'Inde. En une journée, il a donc fait le lien entre le passé et l'avenir.

Le passé, c'est l'inscription sur une des places les plus fréquentées de La Réunion de l'importance d'un autre peuplement que celui venu de la France. Pendant des décennies, les apports autres qu'européens ont fait l'objet d'une conspiration du silence par les autorités officielles à La Réunion. C'est ainsi que les Lazarets sont tombés en ruines et dans l'oubli, à une époque où le maloya était interdit.

Passé et avenir

Il a fallu l'engagement des militants culturels avec les communistes pour que cet héritage puisse être reconnu. L'ancienne majorité régionale avait même un projet qui allait plus loin : la reconnaissance de l'égalité des cultures d'origine des ancêtres des Réunionnais dans la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise.

L'inauguration du Mémorial dédié aux ancêtres indiens permet au gouvernement de l'Inde de renouer symboliquement avec des descendants d'émigrés coupés de leurs racines pendant plus d'un siècle. Celle du Centre culturel indien ouvre la perspective.

Il sera en effet un outil du rayonnement de l'Inde, future superpuissance mondiale.

Lors de ses discours prononcés tous les deux en anglais, Malesh Sharma a souligné le poids démographique de l'Inde, 1,3 milliard d'habitants. Il a mis en évidence son dynamisme économique en citant les 7 % de croissance. Il a évoqué aussi le rôle que peut jouer la diaspora dans ce développement.

Rupture avec 350 ans d'histoire

Cette perspective est une rupture avec plus de 300 ans d'histoire à La Réunion. Depuis le peuplement de notre île, l'objectif était de renforcer l'intégration à la France, puis à l'Europe. Cela se ressent notamment dans les échanges, avec les trois quarts des importations qui

viennent d'Europe, à 10.000 kilomètres de La Réunion, alors que d'autres acteurs économiques importants existent dans notre région, en particulier l'Afrique du Sud et l'Inde. Avec l'arrivée de l'Inde parmi les leaders du monde, la donne change totalement. De par sa proximité géographique et culturelle, ce pays de plus de 1 milliard d'habitants possède un pouvoir d'attraction très important.

Pour Paul Vergès, cela souligne de nouveau le problème de la double intégration de La Réunion d'une part dans son environnement géographique et d'autre part en tant que région de l'Union européenne. Se pose alors la question de la place

de La Réunion au moment où l'Inde s'apprête à devenir la superpuissance de l'océan Indien et peut s'appuyer sur une diaspora présente partout, de l'Ouganda à l'Afrique du Sud en passant par les Seychelles, Maurice et La Réunion.

M.M.



Dr. Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme.



Grande affluence lors de l'inauguration du mémorial rendant hommage aux ancêtres venus de l'Inde.

Édito

Quelle culture du risque ?

En France, après l'émotion vient le temps des questions. Comment expliquer la catastrophe survenue dans la nuit de samedi à dimanche : plus de 15 morts à cause des pluies d'un orage.

Pour Stéphanie Bidault, directrice du Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI), le problème vient notamment des mentalités. « Ce qui est sûr, c'est que tout n'a pas été fait, sinon nous n'en serions pas là. Mais le problème est qu'il y a un déficit de culture du risque inondation dans notre pays. Et la politique d'information n'est pas suffisante. Au moment où je vous parle, les assureurs évoquent une facture de 500 millions d'euros de dommages matériels après les intempéries de ce week-end. Or, la politique de prévention en France, c'est 300 millions d'euros par an ! Il faut rendre ce sujet prioritaire. L'inondation, c'est le premier risque naturel en France. Un habitant sur quatre est concerné. Quant au ruissellement pluvial, cela concerne 75 % des communes françaises. » Et de rappeler que « Le ruissellement, ce sont des hauteurs d'eau importantes combinées à une vitesse très importante. Du coup, les véhicules sont emportés. Et cela vient très vite. On a parfois seulement dix-quinze minutes pour réagir. »

À La Réunion, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) estime que 125.000 personnes vivent en zone inondable, et que plus 100.000 « sont exposées à des mouvements de terrain », autrement dit à des phénomènes liés aux effets des fortes pluies. Cela fait 225.000 personnes sur une population de moins de 900.000. Le quart de la

population est donc directement menacée par les effets de l'eau dans son habitation.

Mais à la différence de la Côte d'Azur, La Réunion possède des records du monde de pluviométrie. Les dégâts des cyclones sont encore dans la mémoire des anciens. Celui de 1948 avait transformé le centre-ville de Saint-Leu en un lit de rivière. En conséquence, des équipements comme le collège ou la gendarmerie ont été construits à Piton Saint-Leu, dans les hauts. Mais depuis le début du siècle, les constructions se multiplient dans la zone submergée par le cyclone de 1948. Cette ville n'est pas un exemple isolé. Ainsi à Saint-Paul, ce n'est pas pour décorer que les anciennes maisons étaient surélevées. Les anciens tenaient compte du risque d'inondation.

À La Réunion, le problème de la culture du risque est donc là aussi posé. Car ce qui est arrivé samedi dernier sur la Côte d'Azur peut se passer demain à La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un outil de rayonnement d'un pays de plus de 1,3 milliard d'habitants

La culture pour renforcer les liens

Inauguré hier par Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme de l'Inde, le Centre culturel indien sera un outil de rayonnement de l'Inde dans notre pays.



Situé à côté du nouveau Consulat général de l'Inde, ce centre permet à la culture indienne de rayonner dans notre île. Georges Raju, consul général de l'Inde, lui fixe aussi pour but de devenir un centre Mahatma Gandhi. De nombreuses personnes étaient invitées à cet événement, célébré dans la cour du centre culturel de la rue Léopold Rambaud à Saint-Denis. Sur le podium à côté du ministre et du consul, le sénateur Paul Vergès, le député Thierry Robert, Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental, Serge Camatchy, vice-président du Conseil régional, Julie Bouaziz, directrice de cabinet du préfet de La Réunion et Gilbert Annette, maire de Saint-Denis.

Dans son discours, ce dernier a mis en avant le rôle joué par sa commune dans la création du nouveau Consulat général de l'Inde. Il a également évoqué la place de la non-violence dans les activités périscolaires de la ville.

Nassimah Dindar a rappelé des initiatives de sa collectivité. Elle a cité la réhabilitation des Lazarets de la Grande Chaloupe, lieu de passage d'une grande partie des ancêtres venus d'Inde, ainsi que la création pro-

chaine d'un Erasmus de l'océan Indien facilitant la venue d'étudiants réunionnais en Inde.

Serge Camatchy a décrit quelques aspects économiques, en particulier le tourisme. « La Réunion a besoin de l'Inde », a-t-il dit.

Julie Bouaziz est revenue sur la

place importante que la France donne à La Réunion dans ses relations avec l'Inde.

Après le dévoilement de la stèle, Malesh Sharma a pris la parole dans un discours entièrement en anglais. Il a salué La Réunion, la beauté de ses paysages et sa population issue de pays différents qui arrive à vivre en paix. Il a rendu hommage aux ancêtres qui ont quitté leur île pour construire ailleurs. Leurs descendants sont aujourd'hui des ambassadeurs culturels de l'Inde, ainsi que des acteurs économiques. Malesh Sharma a également souligné que son pays avait un taux de croissance de 7 %.

Le ministre a précisé l'importance de la diaspora indienne dans la stratégie du gouvernement de Narendra Modi. Il souhaite un renforcement de la desserte aérienne avec notre île. L'Inde veut devenir un des leaders du monde, et les descendants des Indiens qui ont émigré sont appelés à contribuer à ce projet. C'est une perspective totalement nouvelle pour La Réunion.

M.M.



Inauguration de la stèle du Barchois

Hommage aux ancêtres indiens

Après celle du Centre culturel indien de Saint-Denis, Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme de l'Inde a procédé à l'inauguration d'une stèle rendant hommage aux ancêtres des Réunionnais venus de l'Inde. Elle se situe au Barchois à Saint-Denis.



Malesh Sharma a ouvert son discours prononcé en anglais sur toute sa longueur en transmettant les salutations de 1,3 milliard de personnes à La Réunion. Il a notamment insisté sur les sacrifices des Indiens qui ont tout quitté pour venir vivre à La Réunion et ont contribué à la construction de notre île.

Il a rappelé le succès du discours en visioconférence organisé lors de la venue de Narendra Modi en France. Pour la première fois, un Premier ministre indien s'adressait à des membres de la diaspora à La Réunion. Le gouvernement indien veut progresser sur cette voie. Malesh Sharma a de nouveau insisté sur la place de l'Inde dans le monde, celle d'une future grande puissance. Il a en particulier salué l'action du GOPIO. Les descendants des émigrés indiens sont appelés à prendre part à l'émergence de l'Inde. Ce message de Narendra Modi a été réaffirmé par Malesh Sharma.

Après les discours, la soirée s'est conclue par un spectacle devant la statue de Mahé de Labourdonnais.

M.M.

Hier à partir de 17 heures 30, un nombreux public a pris place à l'angle du boulevard du front de mer et de la rue de la Victoire. Il a assisté à l'étape finale de la première visite à La Réunion d'un ministre d'un gouvernement indien. Malesh Sharma, ministre de la Culture, de l'Aviation civile et du Tourisme de l'Inde, a inauguré un mémorial rendant hommage aux ancêtres indiens des Réunionnais.

Aux côtés du ministre sur le podium dressé pour l'occasion : Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental, Serge Camatchy, vice-président de la Région, Georges Raju, consul général de l'Inde, Dominique Sorain, préfet de La Réunion, Gilbert Annette, maire de Saint-Denis et Léna Amourdom, présidente du comité de pilotage du Mémorial. Cette dernière a pris la parole au nom des associations. Elle est revenue sur les différentes étapes du projet. Pour sa part, Gilbert Annette a notamment annoncé le prochain jumelage de Saint-Denis avec Pondichery.

Nassimah Dindar a rappelé le souvenir des ancêtres venus de l'Inde. Elle a souligné que tous étaient des migrants, ce qui renvoie à une actualité dramatique : les naufrages des kwassa kwassa au large

de Mayotte.

Le préfet a donné un aperçu du rapprochement opéré entre la France et l'Inde et a salué le travail du consul.

Après l'inauguration de la stèle, Georges Raju est revenu sur la genèse du projet et a rendu hommage aux personnes qui l'ont rendu possible.



Sénat

Projet de loi santé : deux amendements du Sénateur Vergès adoptés

Un communiqué rend compte de l'adoption par le Sénat de deux amendements présentés par Paul Vergès. Le premier porte sur l'arrêté sur les teneurs en sucre des produits fabriqués et consommés dans les outre-mer, le second sur la publication des statistiques. Voici ce communiqué.

Le Sénat vient de voter le projet de loi « Santé ». Deux amendements du sénateur Vergès ont été adoptés.

Il s'agit tout d'abord de l'amendement relatif à l'arrêté sur les teneurs en sucre des produits fabriqués et consommés dans les outre-mer. Un arrêté qui aurait dû être publié dès 2013, au moment de l'adoption de la loi visant à améliorer la qualité de l'offre alimentaire dans les outre-mer. Dans un premier temps, l'arrêté avait été signé par les ministères des outre-mer, de l'agriculture et de la consommation... mais pas par celui de la santé. Dans un deuxième temps, le gouvernement a décidé de demander à Bruxelles son approbation sur ce texte, pour des raisons incompréhensibles (une question de barrière à l'entrée pour les produits). Ainsi, autour de cette question primordiale pour la santé des ultramarins, s'est créé une confusion considérable, chaque ministère avançant sa propre explication. L'amendement du sénateur Vergès implique que l'arrêté soit pris rapidement, à l'initiative d'un seul ministère.

Le deuxième amendement adopté demandait à ce que toute statistique publiée par les services du ministre chargé de la santé ou par des organismes placés sous sa tutelle comporte des données chiffrées concernant les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

Cet amendement est une réponse à une remarque formulée par de nombreux professionnels et parlementaires. Unaniment, ils reconnaissent que, « faute de ressources nécessaires, les administrations publiques locales ou nationales ne sont pas toujours en mesure de fournir, à ce jour, une information statistique complète sur l'ensemble des territoires ultramarins, notamment le département de Mayotte et les collectivités

d'outre-mer ». C'est la preuve, s'il en est, que les statistiques dont disposent les élus des outre-mer ne sont ni « fiables » ni « pérennes ». L'amendement a été adopté, malgré l'avis défavorable de la rapporteure UMP.

D'autres amendements ont été rejetés : celui demandant à ce que les ministères chargés des affaires sociales, de la santé et de l'outre-mer établissent un tableau de bord régulièrement actualisé pour mesurer les écarts entre la France métropolitaine et les outre-mer. L'objectif était d'avoir les éléments nécessaires, dès aujourd'hui et sur le long terme, dans l'optique de la mise en place de « l'égalité réelle ». Avis défavorable de la rapporteure UMP et de la ministre Touraine, qui, malgré tout a reconnu que les organismes complémentaires ne fournissaient pas ou peu de données chiffrées.

En revanche, les raisons avancées par la ministre pour rejeter trois autres amendements du sénateur Vergès sont plutôt surprenantes.

Concernant les accords de coopération régionale en matière de santé, qu'il convenait de signer, le Sénateur Vergès visait – notamment - la question du déplacement des personnels médicaux et paramédicaux entre les pays et les îles proches des outre-mer français. En effet, bien souvent, ces personnels sont bloqués dans leur pays, faute d'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour sur le territoire français. Réponse de la ministre : la signature d'accord est possible grâce à l'article 52 de la Constitution (Le Président de la République négocie et ratifie les traités.). Certes, mais ce n'est pas pour autant que les accords existent.

Le deuxième amendement proposait une vraie innovation : permettre aux étudiants du domaine médical et paramédical de réaliser leur stage

dans une structure hospitalière implantée dans leur environnement géographique proche. À La Réunion, par exemple, les étudiants pourraient effectuer leur stage dans des structures situées à Madagascar, en Afrique du Sud etc. L'amendement demandait un rapport sur cette question. En effet, cela relève de plusieurs ministères : celui la santé, celui des affaires étrangères, celui de l'enseignement supérieur, et celui des outre-mer.

Réponse de la rapporteure UMP : aucune demande de rapport n'est acceptée. Dont acte. Mais c'est bien pour lever les difficultés qu'elle a souligné que le rapport était intéressant ! (Cette proposition d'ouverture de stages à l'étranger se heurterait aux pratiques médicales en vigueur dans d'autres pays que le nôtre : la formation y étant dispensée selon des modalités différentes, cela pourrait entraîner des difficultés). Rejet de la méthode mais pas de l'idée.

La réponse de la ministre a été très surprenante : « Ces possibilités existant déjà, le Gouvernement est défavorable à cet amendement ». Ce qui est une contre-vérité : aucun stage à l'étranger n'est possible pour un étudiant en médecine d'une faculté française, au cours de son cursus universitaire.

Enfin, dernier amendement : celui demandant de développer des pôles d'excellence dans le domaine de la recherche et de la médecine tropicale dans les outre-mer. La position du rapporteur UMP était de principe : le sujet abordé est particulièrement intéressant, mais comme il s'agit d'une demande de rapport, c'est non. Quant à la réponse de la ministre, elle n'a pas été convaincante : cela existe déjà ! Là aussi, l'existence, dans les outre-mer, de pôles d'excellence dans le domaine de la médecine tropicale n'est pas avérée du tout.

Sortie de "Maloya, j'écris ton nom", un film d'Anaïs Charles-Dominique

«Un maloya qui continue à crier sa soif de liberté»

Ce mardi 6 octobre, les responsables de Tiktak Production ont organisé pour les médias la projection du nouveau film réalisé par Anaïs Charles-Dominique avec Christine Salem et Olivier Araste sous le titre "Maloya, j'écris ton nom". Ce film documentaire de 81 minutes, auquel Laurent Médéa a contribué au scénario, sera diffusé sur Réunion 1ère le jeudi 15 octobre prochain. Voici de larges extraits de sa présentation par ses producteurs.

Christine Salem et Olivier Araste sont deux chanteurs de maloya : ils sont charismatiques, «habités» par cette musique héritée des esclaves, qui s'apparente à un blues réunionnais. Olivier est né à Paniandy, un quartier au milieu des champs de canne, à l'Est de La Réunion. Christine a grandi aux Camélias, une «cité béton» de Saint-Denis. Leur inspiration est mystique. Ils invoquent les ancêtres pour leur demander force et protection.

Ces deux artistes vivent une période faste : nouvel album, tournées, concerts qui s'enchaînent ! Nous les avons suivis pendant près d'un an et demi, du Mozambique au Danemark, mais surtout à La Réunion afin de partager leurs émotions, leurs confidences. Chacun à sa manière, ils écrivent l'histoire du maloya moderne. Ils écrivent le nom d'un maloya qui continue, sans relâche, à crier sa soif de liberté.

Après "Prisonnier d'un mythe" (2009), "L'Horizon cassé" (2012) et la série documentaire "La Vie devant Soi" (2013), "Maloya, j'écris ton nom" est le premier long-métrage documentaire d'Anaïs Charles-Dominique. Ancienne journaliste (2002-2012), elle se consacre à la réalisation depuis trois ans afin d'approfondir sa réflexion sur la société réunionnaise qu'elle explore à travers ses thèmes de prédilection que sont l'histoire, la culture, l'identité réunionnaise.

Trois étapes

Le tournage de "Maloya, j'écris ton nom" s'est fait en trois étapes :

- Au Mozambique en mai 2014, où Christine Salem est invitée à Maputo pour une série de concerts et une résidence d'artiste avec Zéna Bacar et Mussa. Un voyage en Afrique qui s'inscrit également dans son projet

Rašinaz.

- À La Réunion entre mai 2014 et septembre 2015. De Paniandy, petit quartier de l'Est de La Réunion, aux Camélias, cité urbaine de la capitale, les deux artistes nous livrent leurs souvenirs d'enfance, leur vision du maloya et des servis kabaré.

- Au Danemark en août 2015, où Olivier Araste et Lindigo transportent le public au Festival Roskilde, au milieu d'une tournée internationale, qui les mènera de l'Angleterre à la Malaisie en passant par les Pays-Bas.

des consciences, cette fois de toute une frange de la population, encore emprisonnée dans les carcans du passé.

D'ailleurs, le titre du film "Maloya, J'écris ton nom" fait référence au poème de Paul Eluard, "Liberté", écrit en 1942 : «(...) Sur l'espoir sans souvenir - J'écris ton nom - Je suis né pour te connaître - Pour te nommer - Liberté».

Tiktak Production

Voici l'histoire, les activités et la philosophie de Tiktak Production, une entreprise de production audiovisuelle et cinématographique créée en 2005 par Laurent Médéa et Anaïs Charles-Dominique. Elle produit et réalise des films documentaires, d'animation, des docu-fictions, des courts-métrage de fiction, des magazines et émissions de télévision. Elle se focalise particulièrement sur les thématiques suivantes : histoire, société et culture. Elle veut également affirmer son identité et sa vocation cinématographiques de fiction en proposant à travers des films à la fois attrayants et exigeants, une fenêtre inédite sur le monde réunionnais et indiano-céanique. Tiktak Production souhaite accompagner des réalisateurs réunionnais et du monde entier pour défendre le cinéma que nous aimons. C'est avec passion et persévérance que nous souhaitons développer et diversifier cette société, de la production à la distribution en passant par l'ouverture aux ventes internationales. Contact : Archmed Ahamed, chargé de communication - archmed@tiktakprod.com - 0692 25 20 37.



La quête éternelle de liberté

Le maloya est une musique de résistance qui a permis de survivre à plusieurs siècles d'oppression culturelle : pendant l'esclavage, la colonisation, la départementalisation.

L'enjeu de ce film est de pouvoir, à travers le succès international de deux artistes de maloya, évoquer la quête éternelle de liberté, liberté

Oté

Kontrèr d'lizine a gaz, bien antandi !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté rouj-de-fon dovan l'éternité, kosa i lé ankòr sa ? Kosa zot la invant ankòr ? Avèk mon voizine moin lété apré diskité é ni domann an nou mèm, kosa i lé so komité d'parénj ? Kosa sa i ansèrv in n'afèr konmsa ? Kosa sa i ansèrv si Paul Vergès lé pa kandida pou lo zéléksyon. Li l'avé ka ète kandida konm in bonpé d'moun, aprésa li noré pa bézoin fé son komité. Kosa sa ? I sort par la porte, é i ar-rant par la fènète ? Sansa i ar-invant l'izine a gaz ? Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, moin lé pa dakor avèk out fasonn oir lé shoz ! Kosa sa i lé pou nou ? Dabor pou bann kominis sa i vé dir nan dmoun z'ot parti é anparmi Paul Vergès i roprézant azot dann la kanpagn. Z'ot dirizan lé la li osi ! Aprésa l'inyon sé pou vint-an pars sa i vé dir nana vin z'ané pou romète l'ord dann la mézon Rényon. Arzout èk sa nora in komité sharjé pou fèr lo travay de fon é sa lé bien nésésèr a koté d'sak nana lo né dann motèr. Ou la konprann amoin-la ? Na poin pir sour ké sak i vé pa antann ! Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Fé lèv lo mor ! »-In kozman pou la rout

I prétan dir kan ou lé mor ou lé bien mor,alors kosa i lé so zistoir d'fé lèv lo mor-la ? Sa i vé dir, i f opa anparl z'afèr lé fine pasé dopi lontan. Zot i koné na d'moun lé rankinyé sansa rankinyèz : mèm in n'afèr l'ariv nana san sète an, zot i obli pa.zot lé mèm paré pou souf aou sa dann trou d'zorèy. Moin na in vyé kamarad i di souvan : i obli pa lo pasé, mé lé posib fé san li. Sa sé in bon lézon dann la vi... Mèm dann zéléksyon k'i ariv, si ou i mète dakor dsi li fon. Pars boudikont sé arienk lo fon k'i kont ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.